

A woman with dark hair pulled back, wearing black-rimmed glasses and a light-colored top, is looking towards the left. She is in a brightly lit office environment with blurred background elements like a lamp and windows. The image is overlaid with a grid of semi-transparent colored squares in shades of orange, grey, and blue.

Rapport de gestion 2020

KPT Caisse-maladie SA

Sommaire

Chiffres et faits	3
Indicateurs	3
Compte de résultat	5
Bilan	6
Tableau des flux de trésorerie	7
État des fonds propres	8
Annexe aux comptes annuels	9
Rapport de l'organe de révision	22
Impressum	23

Indicateurs

Assurés au 31.12	2020	2019
Assurance obligatoire des soins (AOS)	356'956	384'030

Assurés au 01.01	2021	2020
Assurance obligatoire des soins (AOS)	345'564	360'785

Indicateurs	2020	2019
Taux de sinistres (charges d'assurance en % du produit des primes)	92,9 %	91,8 %
Taux de frais (charges d'exploitation en % du produit des primes)	6,5 %	5,6 %
Combined Ratio (taux de sinistres + taux de frais)	99,4 %	97,4 %

Bilan	2020	2019
Total du bilan	970'226	868'966
Placements de capitaux*	716'550	568'792
Fonds propres	219'535	208'891

Résultat (statutaire, Swiss GAAP RPC)

par assuré	CHF	29.82	CHF	62.00
en % du produit des primes	%	0,7	%	1,5

Provisions (statutaires, Swiss GAAP RPC)

par assuré	CHF	1'265.38	CHF	1'065.00
en % du produit des primes	%	30,1	%	26,0

Réserves (statutaires, Swiss GAAP RPC)

par assuré	CHF	614.74	CHF	543.92
en % du produit des primes	%	14,6	%	13,5

Réserves (relevant du droit de la surveillance, selon prescriptions OFSP)

par assuré	CHF	1'163.80	CHF	851.49
en % du produit des primes	%	21,7	%	21,2

Frais de soins

par assuré	CHF	4'203.04	CHF	4'102.96
en % du produit des primes	%	99,8	%	102,1

Compensation des risques

par assuré	CHF	403.01	CHF	432.88
en % du produit des primes	%	9,6	%	10,8

Charges d'exploitation (frais administratifs)

par assuré	CHF	275.31	CHF	224.67
en % du produit des primes	%	6,5	%	5,6

Primes

AOS	TCHF	1'502'765	TCHF	1'541'917
par assuré	CHF	4'210	CHF	4'015

* La KPT s'est engagée en faveur de placements durables et responsables. C'est pourquoi nous vérifions nos placements de capitaux semestriellement au moyen d'un reporting externe quant à leur durabilité. Trois quarts des placements évalués remplissent les critères rigoureux dans le domaine de la durabilité et présentent en conséquence une bonne cote de durabilité. En outre, la KPT collabore avec des gestionnaires de fortune, qui ont signé les principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UN PRI), et suit les recommandations de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables) de ne pas investir dans des entreprises d'armement qui produisent des armes controversées.

Compte de résultat

Montants en CHF 1'000

		2020	2020	2020	2019
	Chiffre	Assurance obligatoire des soins	Assurance facultative d'indemnités journalières	Total LAMal	Total LAMal
Primes acquises pour propre compte	4.1	1'502'765	243	1'503'008	1'542'194
Charges d'assurance		-1'395'422	-202	-1'395'624	-1'415'930
Charges de sinistres et prestations	4.2				
brutes		-1'500'088	-214	-1'500'302	-1'574'963
part des réassureurs		3'696	-	3'696	4'075
pour propre compte		-1'496'392	-214	-1'496'606	-1'570'888
Variation des provisions techniques pour propre compte		17'115	12	17'127	-11'208
Variation des provisions pour fluctuation		-60'000	-	-60'000	-
Compensation des risques entre assureurs		143'855	-	143'855	166'166
Résultat brut		107'343	41	107'384	126'264
Charges d'exploitation pour propre compte	4.3	-98'253	-19	-98'272	-86'241
Autres produits d'exploitation	4.4	1'141	-	1'141	1'225
Autres charges d'exploitation	4.4	-410	-	-410	-278
Compte de résultat technique		9'821	22	9'843	40'970
Résultat des placements	4.5	1'084	2	1'086	55
Produits des placements de capitaux		36'942	6	36'948	57'582
Charges des placements de capitaux		-18'360	-2	-18'362	-13'527
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	3.8	-17'498	-2	-17'500	-44'000
Compte de résultat non technique		1'084	2	1'086	55
Résultat extraordinaire	4.6	-285	-	-285	-17'225
Résultat de l'exercice		10'620	24	10'644	23'800

Bilan

Actif

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2020	31.12.2019
Placements de capitaux	3.1	716'550	568'792
Immobilisations corporelles	3.2	14'267	15'886
Immobilisations incorporelles	3.3	7'437	4'012
Comptes de régularisation actifs		54'896	84'417
Réserves de cotisations d'employeur	3.4	5'719	5'719
Autres créances	3.5	14'428	7'976
Créances à l'égard du groupe KPT		1'069	20'381
Créances à l'égard des assurés	3.6	64'086	66'034
Ducroire		-9'100	-8'300
Liquidités		100'875	104'049
Total de l'actif		970'226	868'966

Passif

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2020	31.12.2019
Capital-actions		100	100
Réserves provenant de bénéfices		208'791	184'991
Résultat de l'exercice		10'644	23'800
Fonds propres		219'535	208'891
Provisions techniques pour propre compte	3.7	369'894	387'021
Provisions techniques pour fluctuation	3.8	81'791	21'791
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	3.9	111'300	93'800
Provisions non techniques	3.10	19'972	19'800
Comptes de régularisation passifs		9'870	8'835
Autres engagements	3.11	15'238	12'501
Engagements à l'égard du groupe KPT		18'595	788
Engagements à l'égard des assurés	3.12	124'031	115'539
Fonds étrangers		750'691	660'075
Total du passif		970'226	868'966

Tableau des flux de trésorerie

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Variation des disponibilités		
Fonds initial au 01.01.	104'049	85'246
Fonds final au 31.12.	100'875	104'049
Variation des disponibilités	-3'174	18'803
Produit	10'644	23'800
Amortissements des immobilisations corporelles	1'700	1'707
Amortissements des immobilisations incorporelles	3'535	1'385
Variation du ducroire	800	2'100
Réévaluations/amortissements des placements de capitaux	-10'797	-36'461
Réévaluations/amortissements		
Réserves techniques pour propre compte	-17'127	11'208
Provisions techniques pour fluctuation	60'000	-
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	17'500	44'000
Provisions non techniques	172	17'100
Comptes de régularisation actifs	29'521	27'892
Réserves de cotisations d'employeur	-	-
Autres créances	-6'451	-242
Créances à l'égard du groupe KPT	19'182	7'460
Créances à l'égard des assurés	1'948	-5'378
Comptes de régularisation passifs	1'035	2'002
Autres engagements	2'737	181
Engagements à l'égard du groupe KPT	17'937	493
Engagements à l'égard des assurés	8'492	8'665
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation	140'827	105'913
Investissements		
en placements de capitaux	-136'961	-84'755
en immobilisations corporelles	-80	-166
en immobilisations incorporelles	-6'960	-2'189
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-144'001	-87'110
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Variation des disponibilités	-3'174	18'803

État des fonds propres

Montants en CHF 1'000

	Capital- actions	Réserve provenant de bénéfice	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2019	100	184'991	23'800	208'891
Affectation du bénéfice	–	23'800	-23'800	–
Résultat annuel 2020	–	–	10'644	10'644
Fonds propres au 31.12.2020	100	208'791	10'644	219'535

Annexe aux comptes annuels de la KPT Caisse-maladie SA

1 Principes de présentation des comptes

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels statutaires ont été présentés conformément au standard Swiss GAAP RPC et correspondent à la loi suisse. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif du patrimoine, des finances et des produits.

1.2 Date de clôture du bilan

Les comptes annuels sont bouclés au 31 décembre.

2 Principes d'évaluation

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable. La conversion de monnaies étrangères est effectuée aux cours actuels à la fin de l'année.

2.1 Placements de capitaux

Placements de capitaux à revenu fixe

Y sont contenus les placements à revenu fixe tels que les obligations, les emprunts convertibles, les fonds, d'autres placements similaires et les avoirs en espèces rémunérés. L'évaluation des placements à revenu fixe s'effectue selon la méthode d'amortissement des coûts, l'évaluation des avoirs en espèces aux valeurs nominales.

Les placements Money Market sont évalués à la valeur du marché.

Actions et placements similaires

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et autres titres similaires. L'évaluation s'effectue à la valeur du marché.

Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs sont présentés séparément. L'évaluation se fait comme pour les actions aux valeurs du marché.

Immeubles

La position contient des immeubles d'habitation et commerciaux loués.

Les terrains et constructions sont évalués aux valeurs actuelles. Ces valeurs actuelles sont calculées selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) et vérifiées régulièrement (tous les cinq ans) par des estimations périodiques des valeurs vénales. Le taux d'escompte requis pour le calcul se situe entre 3 % et 5 %.

Les immeubles en construction sont pris en compte proportionnellement dans le bilan avec les coûts de revient encourus.

2.2 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles a lieu à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de façon linéaire en fonction de la durée d'utilisation économique du bien d'investissement et ont été fixés comme suit:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Installations d'exploitation et mobilier	10 ans
Machines de bureau	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	5 ans
Aménagements complexes du locataire dans des immeubles locatifs avec un bail à loyer à long terme	15 ans

Les éventuelles moins-values nécessaires en sus sont également prises en compte.

L'actualité de la valeur des immobilisations corporelles est soumise à une évaluation à chaque date de clôture du bilan. En présence d'indices d'une moins-value durable, un calcul de la valeur réalisable (test Impairment) est effectué. Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec incidence sur le résultat est opérée par des amortissements sans planification.

2.3 Immobilisations incorporelles

Sous cette position, les frais de licences ainsi que les frais liés à des projets informatiques sont activés selon les principes mentionnés ci-après.

Les frais de licences de logiciels sont complètement activés. Les dépenses de prestataires externes pour des projets informatiques peuvent, en fonction du projet spécifique, être activées pour les parties préservant la valeur. Les charges internes du personnel travaillant dans des projets ne sont pas activées.

L'amortissement a lieu selon les principes mentionnés ci-après.

Dans des cas exceptionnels, une limite supérieure de la durée d'amortissement de 7 ans au maximum peut être fixée pour des projets logiciels essentiels et extrêmement complexes.

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Développement interne de logiciels	3 ans
Frais liés à des projets logiciels et licences	4 ans
Frais liés à des projets logiciels complexes	Au max. 7 ans

2.4 Réserves de cotisations d'employeur

La constitution et la dissolution des réserves de cotisations d'employeur ont lieu via les charges du personnel. L'évaluation s'effectue aux valeurs nominales.

2.5 Créances

Les créances à l'égard de tiers et d'organisations proches sont inscrites à la valeur nominale, et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière appropriée.

2.6 Disponibilités

Les disponibilités sont prises en compte à la valeur nominale sous déduction des moins-values éventuelles.

2.7 Provisions techniques pour propre compte

Une provision est constituée pour tous les sinistres survenant jusqu'à la date de référence de la clôture. Celle-ci représente une estimation de tous les paiements et frais de traitement devant être encore effectués à l'avenir pour ces sinistres. Les procédés utilisés pour le calcul des provisions techniques reposent sur des méthodes actuarielles reconnues ainsi que sur les connaissances des spécialistes responsables de la liquidation des sinistres.

2.8 Provisions techniques pour fluctuation

Les provisions sont constituées pour des incertitudes liées à l'estimation des provisions techniques (risque paramétrique et risque aléatoire). La valeur se modèle sur la valeur de l'écart type du risque actuariel issu du Test suisse de solvabilité (SST) de l'année précédente.

2.9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Pour les placements de capitaux, une réserve adaptée et conforme au marché est constituée dans le but de garantir une approche anticyclique. Dans ce contexte, la correction de valeur se modèle sur un seuil adapté au risque par catégorie de placement.

2.10 Provisions non techniques

Sous ce chiffre, toutes les autres provisions économiquement nécessaires sont prises en compte.

2.11 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation contiennent les dépenses et produits devant être régularisés en fonction de la période. Ils contiennent également le montant attendu de la compensation des risques tout en prenant en considération la variation de l'effectif d'assurés, la modification de la structure d'âge et les redevances provisoires par assuré ainsi que les intérêts courus sur les placements de capitaux.

2.12 Engagements

Les engagements à l'égard de tiers et d'organisations proches sont inscrits à la valeur nominale.

2.13 Fonds propres

Les fonds propres se composent des positions suivantes:

Capital de l'entité

Il s'agit en l'occurrence du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est réparti en 10'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices englobent les résultats des exercices passés. Selon l'article 60 de la LAMal, les assureurs sont tenus de constituer des réserves suffisantes afin de supporter les coûts afférents aux maladies déjà survenues et de garantir leur solvabilité à long terme. À part cela, elles comprennent également les réserves de réévaluation découlant de la première utilisation de Swiss GAAP RPC au 1^{er} janvier 2012.

3 Explications concernant le bilan

3.1 Placements de capitaux

Montants en CHF 1'000

	État au 31.12.2019	Achat/ vente	Reclassi- fication	Résultat réalisé	Résultat non réalisé	État au 31.12.2020
Placements de capitaux à revenu fixe	164'663	14'396	-	3'167	-885	181'341
Actions et placements similaires	20'664	6'330	-	876	-843	27'027
Placements collectifs (à revenu fixe)	146'511	82'030	-	336	-5'118	223'759
Placements collectifs (actions)	121'078	19'503	-	-2'744	6'006	143'843
Placements collectifs (immeubles)	106'139	15'302	-	610	10'394	132'445
Immeubles	9'737	-600	-	48	-1'050	8'135
Total	568'792	136'961	-	2'293	8'504	716'550

Les placements de capitaux ont été évalués comme suit au 31.12.2020:

Montants en CHF 1'000

	Valeur du marché	Valeur estimée	Valeur d'acquisition	Valeur au bilan
Placements de capitaux à revenu fixe	184'242	n/a	184'009	181'341
Actions et placements similaires	27'027	n/a	22'609	27'027
Placements collectifs (à revenu fixe)	223'759	n/a	232'586	223'759
Placements collectifs (actions)	143'843	n/a	126'699	143'843
Placements collectifs (immeubles)	132'445	n/a	107'422	132'445
Immeubles	8'135	9'737	11'974	8'135
Total	719'451	9'737	685'299	716'550

Instruments financiers dérivés

La KPT Caisse-maladie SA utilise des opérations de change à terme et des swaps pour se prémunir contre les risques de change ainsi que des swaps de taux d'intérêt aux fins de pilotage de la duration. À la date de clôture du bilan, ceux-ci sont évalués au prix courant et le résultat non réalisé est saisi dans le résultat des placements. Les instruments financiers dérivés sont enregistrés dans la catégorie de placement respective de l'actif sous-jacent.

Montants en CHF 1'000

Désignation	Résultat non réalisé	Valeur des contrats (exposition)
Forex Swap	-110	123'185
Total	-110	123'185

3.2 Immobilisations corporelles

Montants en CHF 1'000

	Instal- lations d'explo- itation et mobilier	Machines de bureau	Matériel infor- matique	Véhi- cules	Aménage- ments complexes du locataire	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2020	4'101	269	457	315	15'941	21'083
Entrées	-	-	-	33	47	80
Sorties	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2020	4'101	269	457	348	15'988	21'163
Amortissements cumulés au 01.01.2020	1'384	188	297	146	3'183	5'197
Amortissements	391	67	114	62	1'064	*1'698
Amortissements cumulés en vue de sorties	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2020	1'775	255	411	208	4'247	6'896
Total de la valeur comptable au 31.12.2020	2'326	14	46	140	11'741	14'267

* L'amortissement de CHF 1'698 milliers au total est réparti dans le compte de résultat (voir chiffre 4.3 Charges d'exploitation) au moyen d'une clé des charges d'exploitation entre la KPT Caisse-maladie SA et la KPT Assurances SA et ne correspond ainsi pas à la valeur de l'amortissement mentionné dans le tableau des immobilisations corporelles.

3.3 Immobilisations incorporelles

Montants en CHF 1'000

	Logiciel standard	Projets de logiciel	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2020	5'540	–	5'540
Entrées	2'042	4'918	6'960
Sorties	–	–	–
État au 31.12.2020	7'582	4'918	12'500
Amortissements cumulés au 01.01.2020	1'528	–	1'528
Amortissements	1'895	1'640	*3'535
Amortissements cumulés en vue de sorties	–	–	–
État au 31.12.2020	3'423	1'640	5'063
Total de la valeur comptable au 31.12.2020	4'159	3'278	7'437

* L'amortissement de CHF 3'535 milliers au total est réparti dans le compte de résultat (voir chiffre 4.3 Charges d'exploitation) au moyen d'une clé des charges d'exploitation entre la KPT Caisse-maladie SA et la KPT Assurances SA et ne correspond ainsi pas à la valeur de l'amortissement mentionné dans le tableau des immobilisations corporelles.

3.4 Réserves de cotisations d'employeur

Montants en CHF 1'000

	État au 31.12.2020	État au 31.12.2019
Réserves de cotisations d'employeur	5'719	5'719

3.5 Autres créances

Sous les autres créances figurent également les coûts des tests COVID-19 encore ouverts, qui doivent être pris en charge par la Confédération selon l'article 26 de l'ordonnance 3 COVID-19. Le montant total du coût des tests à prendre en charge par la Confédération s'était élevé à CHF 5'651 milliers, dont CHF 4'732 milliers étaient encore ouverts au 31.12.2020.

3.6 Créances à l'égard des assurés

Dans les créances à l'égard des assurés, seules les créances échues auprès des preneurs d'assurance figurent encore dans les comptes de l'exercice.

3.7 Provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	Assurance obligatoire des soins	Indemnités journalières LAMal	Total
État au 31.12.2019	386'665	356	387'021
Variation selon calcul actuariel	–17'115	–12	–17'127
État au 31.12.2020	369'550	344	369'894

3.8 Provisions techniques pour fluctuation

Montants en CHF 1'000

	Total
État au 31.12.2019	21'791
Constitution	60'000
Dissolution	-
État au 31.12.2020	81'791

3.9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en CHF 1'000

	Total
État au 31.12.2019	93'800
Constitution	17'500
Dissolution	-
État au 31.12.2020	111'300

Le groupe KPT constitue pour ses placements de capitaux une correction de valeur adaptée et conforme au marché dans le but de garantir une approche anticyclique avec la constitution et la dissolution de réserves. Dans ce contexte, la correction de valeur se modèle sur un seuil d'au maximum 25 % de la valeur totale des titres.

Montants en CHF 1'000

	31.12.2020	31.12.2019
Seuil en %	25 %	25 %
Total des placements de capitaux	716'550	568'792
Seuil de la réserve pour fluctuation	179'138	142'198
Réserve comptabilisée pour fluctuation	111'300	93'800

3.10 Provisions non techniques

Montants en CHF 1'000

	Total
État au 31.12.2019	19'800
Constitution	172
Dissolution	-
État au 31.12.2020	19'972

3.11 Engagements en matière de prévoyance

Montants en CHF 1'000

	Excédent de couverture	Part économique de l'entité		Varia- tion	Cotisa- tions	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	
		31.12. 2019*	31.12. 2020			31.12. 2019	2020
Fondation de prévoyance en faveur du personnel (plan de prévoyance avec excédent de couverture)	-	-	-	-	11'687	7'209	7'660
Fondation des cadres (plan de prévoyance avec excédent de couverture)	212	-	-	-	288	163	139
Total	212	-	-	-	11'975	7'372	7'799

À la fin de l'exercice, il n'y a aucun solde à l'égard des fondations de prévoyance. L'année précédente, il en résultait au 31.12 une créance de CHF 10'000.

* Vu que les comptes de la fondation de prévoyance en faveur du personnel n'étaient pas encore établis définitivement au moment de l'établissement des comptes de la KPT Caisse-maladie SA, la valeur de l'excédent de couverture de l'année précédente est indiquée. La valeur de l'excédent de couverture englobe toute la fondation de prévoyance en faveur du personnel et toute la fondation des cadres. La part de la KPT Caisse-maladie SA ne peut pas être mentionnée séparément.

3.12 Engagements à l'égard des assurés

À l'instar de l'année précédente, les primes payées par les assurés avant la date de clôture du bilan sont comptabilisées comme paiements anticipés.

4 Explications concernant le compte de résultat

4.1 Primes acquises pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Primes brutes	1'510'727	1'548'944
– Diminutions du produit des primes	-7'719	-8'250
– Primes réassureur*	–	1'500
Primes acquises pour propre compte	1'503'008	1'542'194

* Le contrat de réassurance a été résilié au 31.12.2018. En 2019, seul le remboursement du rabais pour absence de sinistre a encore été comptabilisé sur le compte.

4.2 Charges de sinistres et prestations pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Prestations brutes	-1'704'495	-1'794'320
– Participations aux coûts	205'368	219'910
Autres prestations	-1'175	-553
Part des réassureurs	3'696	4'075
Prestations nettes	-1'496'606	-1'570'888

4.3 Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Charges du personnel	-39'933	-40'102
Amortissements	-3'250	-1'964
Informatique et télécommunication	-40'557	-21'322
Prestations de services de tiers	-6'098	-5'916
Marketing et support de vente	-4'653	-7'362
Autres frais de matériel	-3'781	-9'575
Total des charges d'exploitation	-98'272	-86'241

4.4 Autres produits et charges d'exploitation

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Autres produits d'exploitation	1'141	1'225
Autres charges d'exploitation	-410	-278
Total des autres produits d'exploitation	731	947

Les autres produits d'exploitation contiennent le résultat des opérations d'intérêts sur les comptes courants et les comptes bancaires pour le secteur opérationnel. À part cela, les indemnités de gestion «management fee» et les intérêts (moratoires) débiteurs sont également comptabilisés sous cette position.

À part cela, le remboursement non planifié de prêts a également été comptabilisé sur ce compte.

4.5 Résultat des placements de capitaux

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Résultat des placements de capitaux à revenu fixe		
Produits d'intérêts	1'457	1'601
Gains réalisés	5'929	3'086
Gains non réalisés	278	822
Pertes réalisées	-2'763	-2'704
Pertes non réalisées	-1'163	-2'330
Total	3'738	475
Actions et placements similaires		
Produits des dividendes	429	90
Gains réalisés	1'508	3'791
Gains non réalisés	858	4'614
Pertes réalisées	-631	-3'230
Pertes non réalisées	-1'701	-2'077
Total	463	3'188
Placements collectifs (à revenu fixe)		
Produits distribués	2'235	1'642
Gains réalisés	678	-
Gains non réalisés	994	1'645
Pertes réalisées	-342	-120
Pertes non réalisées	-6'112	-1'980
Total	-2'546	1'187

Montants en CHF 1'000

	2020	2019
Placements collectifs (actions)		
Produits distribués	2'088	2'467
Gains réalisés	196	676
Gains non réalisés	6'006	20'974
Pertes réalisées	-2'941	-
Pertes non réalisées	-	-
Total	5'350	24'117
Placements collectifs (immeubles)		
Produits distribués (rétrocessions comprises)	2'368	1'834
Gains réalisés	719	109
Gains non réalisés	10'913	13'628
Pertes réalisées	-109	-2
Pertes non réalisées	-519	-2
Total	13'372	15'567
Immeubles		
Produits de la vente et des loyers des immeubles	289	602
Produits non réalisés	-	-
Frais d'exploitation et d'administration	-226	-66
Corrections de valeur	-1'050	-440
Total	-987	96
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-17'500	-44'000
Frais d'administration pour les placements de capitaux	-804	-575
Total du résultat des placements de capitaux	1'086	55

4.6 Résultat extraordinaire

Durant l'exercice

À l'instar des années précédentes, le résultat extraordinaire se compose de remboursements selon l'art. 64 LAMal.

Le produit des ventes de meubles amortis aux collaborateurs a encore été comptabilisé sur le résultat extraordinaire.

L'année précédente

Le résultat extraordinaire se compose de remboursements selon l'art. 64 LAMal.

En outre, diverses corrections d'assurances sociales (CHF 115'000), des participations aux excédents d'assurances sociales (CHF 33'000) ainsi qu'un crédit de la taxe sur le CO2 pour l'année 2016 (CHF 64'000) y sont contenus.

Les charges extraordinaires de l'exercice comprennent la constitution d'une provision pour de futures cotisations d'employeur en faveur de la fondation de prévoyance en faveur du personnel (CHF 17'100 milliers), des corrections d'assurances sociales (CHF 112'000) ainsi que la contre-passation d'une facture de Cent Systems SA de l'année 2018 (CHF 16'000).

5 Actifs mis en gage et engagements leasing / location non portés au bilan

5.1 Actifs mis en gage

Comme l'année précédente, il n'y a pas d'actifs mis en gage.

5.2 Transactions de leasing non portées au bilan

Il n'y a pas d'engagements découlant de contrats de leasing.

6 Transactions avec des personnes et sociétés proches

Quant aux créances et engagements à l'égard de personnes et organisations proches, il s'agit de la compensation de prestations de management et de services à l'égard de sociétés du groupe.

Les transactions ont été effectuées aux conditions usuelles du marché.

7 Créances/engagements conditionnels

Aucune créance conditionnelle et aucun engagement conditionnel ne sont connus.

8 Événements après la date d'établissement du bilan

Aucun événement significatif survenu après la date d'établissement du bilan n'est connu.

9 Proposition du Conseil d'administration quant à l'affectation du résultat du bilan

Le bénéfice de l'exercice de CHF 10'644 milliers est compensé avec les réserves provenant de bénéfices, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

10 Rémunérations

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité de base et d'un montant fixe pour la collaboration au sein de commissions. La somme totale de CHF 369'000 a été versée aux membres du Conseil d'administration (7,4 personnes en moyenne annuelle), dont CHF 85'000 au prorata du temps au nouveau président. Des parts variables n'ont pas été versées.

La rémunération du Comité directeur se compose d'un salaire de base (année passée sous revue) et d'une part variable (année précédente). La rémunération totale du Comité directeur (6,7 personnes en moyenne annuelle) s'est composée d'indemnités en espèces de CHF 1'371'000, de contributions de prévoyance de CHF 380'000 et d'autres indemnités de CHF 11'000. Le président du Comité directeur a été indemnisé sous forme d'indemnités en espèces de CHF 292'000, de contributions de prévoyance de CHF 64'000 et d'autres indemnités de CHF 2'000. Les membres du Comité directeur sont tenus de céder à l'entreprise les honoraires et autres indemnités qu'ils perçoivent de mandats sur ordre du groupe KPT.

A l'Assemblée générale de

KPT Caisse-maladie SA, Berne

Berne, le 22 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de KPT Caisse-maladie SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 5 à 21) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Impressum

Éditeur et rédaction

KPT
Marketing + Communication
Case postale
3001 Berne

Téléphone 058 310 92 14
kommunikation@kpt.ch
kpt.ch

Concept, composition et réalisation

KPT, Marketing + Communication, Berne

Le présent rapport de gestion est publié en allemand; il est traduit en français et en italien.
La version allemande fait foi.